



AMBASSADE DE SUISSE
EN BELGIQUE

BRUXELLES 4, le 19 janvier 1968.
16, Rue Guimard

Réf.: ZU/co

RAPPORT POLITIQUE No 1.

C o n f i d e n t i e l

an						c/a
Date						15.3
Via						ju
EPD		15. MRZ. 1968				
D-1 p. n. 1.		Bruxelles				

Monsieur Willy Spühler,
Président de la Confédération,
Chef du Département Politique fédéral,
B e r n e.

Guerre linguistique à
l'Université de Louvain.

Monsieur le Président de la Confédération,

L'Université de Louvain est le principal institut d'études supérieures catholique de Belgique. Cette université, fondée en 1425 et qui est célèbre depuis le temps de l'humanisme, compte environ 22.000 étudiants dont près de la moitié sont francophones. L'institution qui est en plein développement sert présentement de terrain de combats aux antagonismes linguistiques.

Ce n'est pas la première fois. Il y a deux ans déjà des incidents avaient eu lieu. Une trêve s'était établie. Elle a pris fin et les esprits se sont de nouveau enflammés avec une violence accrue. L'origine de ce nouvel incident réside dans une décision publiée le 16 janvier par le Conseil académique francophone de Louvain qui veut le maintien de la section française de l'université dans cette ville. De leur côté, les groupements flamands désirent que la partie francophone de l'enseignement soit donné dans une autre ville que Louvain, et que les étudiants de langue française quittent l'université de cette ville où les locaux deviennent de plus en plus insuffisants. Louvain, disent-ils, est une ville essentiellement flamande. Que l'on fonde pour les étudiants de langue française un nouvel

./...



établissement au-delà de la frontière linguistique qui ne passe qu'à 7 km. Le 17 janvier, les troubles ont éclaté. Les étudiants de langue néerlandaise, par milliers, ont manifesté avec violence, ce qui a nécessité l'intervention de mille gendarmes. L'agressivité des étudiants était telle que les représentants de la force publique ont dû faire usage des hydrants, de bombes lacrymogènes et, dit-on, de matraques. Cent-cinquante arrestations furent opérées et sept détenus soumis à des poursuites judiciaires. Au cours de cette émeute d'étudiants, un commando flamand a parcouru les bâtiments de l'université à la recherche de l'auteur du memorandum du Conseil académique francophone, le Professeur De Vischer. Heureusement ils ne le trouvèrent pas. Après avoir saccagé les locaux, ils allumèrent sur une place de la vieille ville de grands feux dans lesquels ils brûlèrent une partie du mobilier universitaire. Une grève des cours fut décrétée et suivie principalement par les étudiants flamands, cependant que les francophones recommandent au contraire à leurs adhérents d'aller en classe.

Dans la nuit du 17 au 18 janvier, un petit groupe d'étudiants flamands particulièrement agités s'en est pris aux habitations de plusieurs membres du Conseil académique, ont badigeonné des inscriptions sur leurs demeures et ont jeté dans les locaux de l'administration générale de l'université des cocktails Molotov rudimentaires. Ces attentats ont déclenché une procédure judiciaire.

Il est assez curieux de constater avec quelle modération l'opinion publique belge réagit à ces débordements. Au parlement, à l'exception des députés sociaux-chrétiens flamands, le ton n'est pas monté trop haut. Les personnes à qui j'en ai parlé considèrent ces

- 3 -

mouvements comme des exutoires naturels de la guerre des langues. Quoi qu'il en soit, ces manifestations d'hostilité virulente entre étudiants d'un même pays constituent des symptômes inquiétants. La santé organique de la Belgique n'est pas bonne. Le divorce linguistique est un abcès profond. J'y reviendrai dans un rapport ultérieur. Dans le cas particulier, la situation se complique du fait qu'en Belgique les universités sont très nettement séparées du point de vue confessionnel. Des transferts propres à faciliter une meilleure répartition linguistique des étudiants ne seraient donc guère praticables.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse :

